

AGENCE NATIONALE DE RADIOPROTECTION : AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION N°001/DC/ANRP/CIPM/2021 DU 15 FEVRIER 2021 RELATIVE A LA FOURNITURE DES SERVICES INTERNET A L'AGENCE NATIONALE DE RADIOPROTECTION

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Le Directeur Général de l'Agence Nationale de Radioprotection lance un Avis de Consultation relatif à la fourniture des services internet au siège de l'ANRP, en un lot unique.

2. Consistance des prestations

Les prestations de la présente consultation, sont définies dans les spécifications techniques annexées au dossier de consultation.

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de la prestation est de quatorze millions (14 000 000) francs CFA.

4. Délai de livraison

Le délai d'exécution est fixé à onze (11) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer la prestation.

5. Participation et origine

La participation à la présente consultation est ouverte aux entreprises Camerounaises, exerçant dans le domaine de la fourniture des services internet.

6. Financement

Les prestations, objets de la présente consultation, sont financées par le Budget de fonctionnement de l'ANRP, exercice 2021, sur la ligne d'imputation 612001.

7. Acquisition du dossier

Le dossier de consultation peut être obtenu à l'ANRP, Service du Budget, du Matériel et du Patrimoine, BP 33732, téléphone 222 203 371, dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement dans le compte spécial CAS-ARMP N°335988 ouvert à la BICEC, de la somme non remboursable de vingt mille (20 000) francs CFA.

8. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un original marqué comme tel et six (06) copies, devra parvenir au Service du Budget, du Matériel et du Patrimoine de l'ANRP, BP 33732, téléphone 222 203 371, au plus tard le 09 mars 2021 à 11 heures et devra porter la mention :

**« AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION
N°001/DC/ANRP/CIPM/2021 DU 15 FEVRIER 2021 RELATIVE A LA
FOURNITURE DES SERVICES INTERNET A L'AGENCE NATIONALE DE
RADIOPROTECTION»**

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement

9. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de deux cent quatre-vingt mille (280 000) francs CFA établie par un organisme financier agréé par le Ministère des Finances.

La caution est valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

10. Ouverture des plis

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Avis de consultation.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis de consultation.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du dossier de consultation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

L'ouverture de plis se fera en une fois le 09 mars 2021 à 12 heures par la par la Commission Interne de Passation des Marchés dans la salle de réunions de l'ANRP.

Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.

11. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en trois étapes :

Première étape : vérification de la conformité des pièces administratives de chaque soumissionnaire ;

Deuxième étape : évaluation technique des offres administrativement conformes ;

Troisième étape : analyse des propositions financières des soumissionnaires dont les offres ont été reconnues techniquement et administrativement conformes.

Critères éliminatoires

Il s'agit notamment:

- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative 48 heures après l'ouverture des plis ;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;

- Absence d'un prix unitaire quantifié;
- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis (article 92 du Code des Marchés Publics) ;
- Non-conformité aux spécifications techniques du dossier de consultation.

12. Attribution

A l'issue de l'analyse financière, le soumissionnaire dont l'offre est conforme pour l'essentiel aux prescriptions du descriptif technique et qui présente l'offre de prix la moins disante sera retenu.

Conformité des offres

Toute offre non-conforme pour l'essentiel aux prescriptions du Dossier de Consultation sera déclarée irrecevable.

13. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre- vingt dix (90) jours, à compter de la date de l'ouverture des offres.

14. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au siège de l'Agence Nationale de Radioprotection (ANRP), Service du Budget, du Matériel et du Patrimoine (SBMP), BP 33732 Yaoundé, téléphone : 222 203 371, fax : 222 203 370, e-mail : officialmail@anrp.cm.

YAOUNDE le 15 Février 2021
Le DIRECTEUR GÉNÉRAL
SIMO AUGUSTIN

[Télécharger le DAO](#)